



ARMISTICE



*Le Maire, le Conseil Municipal, la Commission des Fêtes
et les Associations Patriotiques*

*Invitent la population à participer à la célébration du 105^{ème}
anniversaire de l'armistice de 1918*

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

selon le programme suivant :

10h15 Rassemblement Place Jean Jaurès

10h30 Cérémonie Patriotique avec la participation

de l'Harmonie Municipale et des Élèves de l'École Jules Vallès

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi en Mairie

CONCERT DE SAINTE CECILE

Dimanche 19 Novembre 2023

15h00

Maison Pour Tous de TRIEUX



**MUSIQUES DU MONDE
et
RETROPROJECTION**



**Organisé par l'Harmonie Municipale de Trieux
Sous la direction de Marie Cordeaux Dahmani
Avec la participation de la Piennoise**

SAMEDI 4 NOVEMBRE

Maison pour tous

LOTO Gourmand

Du COMITÉ des FÊTES

En 8 parties

Bons d'achats, fuseaux lorrains Saucissons, champagne, caisses de vins, magnums, corbeilles, restaurant...

Tombola avec : corbeilles, champagne, saucissons, bouteilles et magnums de vin, bons d'achats.....

Ouverture des portes : 18h30

Début des parties : 19h30

Pas de réservations possibles

Les cartons personnels ne sont pas admis

Sur place

Buvette, casse-croûte, pâtisseries

AS Tucquegnieux Trieux



Menu

Moules / Frites à volonté*
Salade / Fromage
Dessert / Café

SOIREE ASTT MOULES - FRITES

Salle municipale - TUCQUEGNIEX

25 novembre 2023

Soirée dansante avec DJ - Tombola

Ouverture des portes 18h30 | Service à partir de 19h30

29€ adulte - 15€ enfant (-12 ans)

Réservations : 07.71.25.97.44 ou manifestation@footastt.fr jusqu'au 10 novembre

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31
- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTRÉE SCOLAIRE : Lundi 6 novembre.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50 ou coordonnées des autres conciliateurs sur le site de la Mairie : trieux.net.

L'INTERCOMMUNALITÉ

COMMENT CONTACTER

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes est un service public d'administration à votre service : 71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN

+33 3 82 21 59 00 ou secretariat@coeurdupayshaut.fr

Facebook : Communauté de commune Cœur du Pays-Haut

Site internet : www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr  communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en

mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

LE TRI SÉLECTIF

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

ORDURES MÉNAGÈRES : les lundis matin.

L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

TRI SÉLECTIF : les mardis 14 et 28 novembre.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

COLLECTE DES VÉGÉTAUX : le vendredi 3 novembre dernier passage de l'année.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

ÉLAGAGE : La Sté RTE va entreprendre des travaux d'entretien de la végétation du 31/07 au 31/12/2023. L'exécution de ces travaux a été confié aux Ets HOLTZINGER. Renseignements auprès de Mr STRANIERO Rémy 06 65 50 65 04.

BATIMENTS DE LA MINE : Début des opérations de destructions depuis la fin du mois d'octobre.

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées en construction suite au permis de construire et déclaration préalable.

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

À savoir : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

LA CHASSE SAISON 2023/2024

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **17 septembre 2023 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **29 février 2024** au soir, sauf pour le sanglier qui sera le 31 mars 2024 au soir.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie. Pour plus d'informations www.fdc54.com (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

Le président de L'A.C.C.A, Gérald ROYNETTE

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/10/2023

La réunion a débuté le 3 octobre 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents :

M. BARBERIO. A, M. BOSSI. Y, M. CERONE. A, Mme CIPRIANI. C, Mme DELLES. N, Mme DEVAUX. S, Mme DURLA. J, Mme FILLGRAFF. M, M. GIANGRANDI. P, M. HENRY. P, M. KOCIAK J-C, M. MENGHI. M, Mme MILIZIANO. J, M. RIANI. G, Mme SABBA. B, M. TELLIER. O, M. TOMC. C, Mme VAN MEEL. L.

Membres absents représentés :

Madame LANDOWSKY Sylvie Pouvoir donné à M TELLIER Olivier

Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO

Jennifer

Monsieur MARZEK Jean-Pierre Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-Claude

Madame THIRION WATRIN Frédérique Pouvoir donné à Mme SABBA Bériza

Monsieur THOMAS Julien Pouvoir donné à M BOSSI Yoann

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

085_2023 - Décisions modificatives

086_2023 - Demande de subvention DETR sur la vidéo protection

087_2023 - Convention de financement entre l'académie de Nancy-Metz et la commune

088_2023 - Rétrocession voiries

089_2023 - Autorisations de passage Boucle de la Source des Trente Gros

090_2023 - Spl xdemat : Rapport de gestion 2022

091_2023 - Délivrances coupes de bois 2023

- Questions diverses

085_2023 - Décisions modificatives

Afin de rendre le budget plus lisible et d'apporter des modifications au budget primitif, M. Tellier, adjoint en charges des finances explique que lors de l'élaboration du Budget, nous avons minimisé nos recettes afin de ne pas se faire surprendre par l'inflation. Suite à l'ajustement de ces recettes, la commune a besoin de passer quatre décisions modificatives

*DM N°1 en fonctionnement

60613	+ 69 800.00
60623	+ 200.00
60624	+ 300.00
60636	+ 1 000.00
61521	- 2 000.00
615228	- 2 494 .47
61551	+ 5 000.00
624	- 500.00
627	+ 600.00
6411	+ 2 000.00
6413	- 2 000.00
6415	+ 150.00
653172	+ 150.00
62878	+ 200.00
7022	+ 9 601.71
70846	+ 60 778.37
744	+ 2 025.45

* DM N°2 en investissement

10226	+ 2 565.60
2116	+ 3 500.00
212	+ 8 500.00
212 opération 240	+ 15 278.80
2131	+ 16 600.00
2131 opération 227	+ 26 000.00
2132	+ 10 000.00
2151 opération 215	+ 13 800.00
2152 opération 215	+ 2 366.85
2157	+ 24 000.00
2183	+ 11 575.18
2184	+ 1 292.40
2188	+ 331.00
10222	+ 35 530.17
10226	+ 98 279.66

*** DM N°3 suite à la dissolution du syndicat**

023	-	569.53
6588	+ 1	838.53
002	+ 1	2699.00
001	+	569.53
021	-	569.53

*** DM N° 4 suite à une demande de la trésorerie pour annuler des titres sur exercices antérieurs**

673	+	3 909.39
7588	+	3 909.39

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver ces décisions modificatives à la majorité

19 voix pour

4 abstentions : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représentée)

086_2023 - Demande de subvention DETR sur la vidéo protection

Le Maire explique au conseil municipal que de la vidéo protection va être installée sur la commune. Une collaboration a été établie avec la gendarmerie et M. Le-Sous-Préfet.

Le devis pour cette installation s'élève à 18 267.60 € TTC soit 15 223.00 € HT.

La commune sollicite une subvention DETR à hauteur de 40 % soit 6 089.20 €.

Après discussion, le conseil municipal décide

- Approuve la sollicitation de la subvention DETR pour la vidéo protection
- Autorise Le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents pour la subvention.

19 voix pour

4 abstentions : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représentée)

087_2023 - Convention de financement entre l'académie de Nancy-Metz et la commune

M. Bossi expose la convention de financement 2022-2023 dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique - Projet "Notre École Faisons-La Ensemble" au conseil municipal.

Un travail réunissant l'ensemble des acteurs gravitant autour de l'école Jules Vallès a permis à Monsieur BORDI d'identifier les attentes et les besoins de chacun.

Cette convention permet l'achat de matériel pour l'école financé à hauteur de 7 500.00 €.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à ce projet et donne à M. Le maire le pouvoir de signer tout acte en relation avec cette convention.

23 voix pour

088_2023 - Rétrocession voiries

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de convention de remise des infrastructures pour les lotissements "Les Terrasses de Chevillons" :

Monsieur Menghi explique l'emplacement des différentes zones qui seront rétrocédées à la commune, il explique également que cette rétrocession permettra aux habitants des secteurs concernés de récupérer leur caution de 500 €.

Parcelles section ZA n° 414 et 440.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la remise des infrastructures des futurs lotissements désignés ci-dessus
- autorise M. Le Maire à signer les conventions concernées avec Deltaménagement.

23 voix pour

089_2023 - Autorisations de passage Boucle de la Source des Trente Gros

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la commune, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

Conformément à l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

EMET :

- un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de la commune,
- un avis conforme Favorable, concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
29643	CHEMIN RURAL	1 – DIT DE SANCY A TRIEUX	AE
29638	CHEMIN RURAL	7 – DIT DE TRIEUX A SANCY	AH
29641	CHEMIN RURAL	7 – DIT DE TRIEUX A SANCY	AH
29646	CHEMIN RURAL	DIT DE LA CLITTE	AH
29653	CHEMIN RURAL	1 – DIT DE TRIEUX A SANCY	ZB
29647	CHEMIN RURAL	DIT DE LA CLITTE	ZB
29650	CHEMIN RURAL	2 – DIT DE TRIEUX A SANCY	ZC
29651	CHEMIN RURAL	2 – DIT DE TRIEUX A SANCY	ZH

S'ENGAGE :

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu,
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures,
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus,
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

Cercle d'Histoire Locale, Trieux et environs

SI TRIEUX M'ETAIT CONTE ...

Nouvelle formule n° 2. Novembre 2023

(Double page détachable)

LES CONSCRITS DE LA CLASSE 1961 (nés en 1941)

Le Conseil de Révision

Avant leur incorporation, les jeunes gens passent le Conseil de révision ; tous les garçons du canton d'Audun-le-Roman, dans la tenue de nudiste, passent devant les personnalités civiles et militaires et sont déclarés « bons pour le service », « inaptes (définitivement ou provisoirement) ». A Trieux, la classe 61 c'est 15 garçons et 10 filles.

Tout cela s'arrose et se fête gaiement. Les garçons sont décorés de breloques et quincailleries tricolores etc...

Recueillement devant le Monument aux morts, en présence du Maire, de leur parrain et marraine

Le soir

Toute cette jeunesse est réunie autour d'un repas. S'ensuit un bal avec l'élection de la Madelon et de ses demoiselles d'honneur. C'est un beau succès, de joie, de musique, de camaraderie et aussi financier. En effet, tous frais payés, il reste un magot dont il faut trouver l'utilisation. La décision est prise : ce sera une virée à Esch/Alzette.

Esch

Le lendemain, la joyeuse bande (garçons et filles) prend, en bus privé, la direction du Luxembourg. Ils sont déjà favorables aux transports collectifs ! Ils sont aussi patriotes : ils emportent leur drapeau ; ça fait un point de ralliement et d'encouragement, nous sommes encore tous fatigués de la veille.

Le bus nous dépose entre les deux dancings à succès Heim et Rossi, et la petite bande se met à déambuler dans une rue à gauche en descendant. La joie débordante se transforme, on ne

sait pas pourquoi, en slogans peu sympathiques pour la Grande Duchesse et le Grand-Duc ! Est-ce la fatigue, l'esprit de groupe ?

La police.

En seulement quelques minutes, les voilà bloqués, par deux motards policiers, en bas de la rue, suivis d'un panier à salade (fourgon) et d'une grosse voiture américaine de police en haut. Sans violence, mais avec fermeté, les policiers font monter la joyeuse bande dans un véhicule propre dont les côtés sont habillés de contreplaqué tout neuf. Ils arrivent dans un bâtiment inconnu avec une cour. Les portes arrière s'ouvrent laissant apparaître le chef de la police qui nous montre sa mauvaise humeur, subitement augmentée par...

L'incident

... par l'expulsion - mal odorante, colorée du lointain repas de la veille – d'un vomi sur le beau contreplaqué du panier à salade. Le chef reste silencieux, digne. Il fait venir un torchon, un seau. Des volontaires muets, dans un silence pesant, sous l'œil d'une foule attirée par l'incident, essaient de réparer l'innommable.

Le discours

Il est bien tourné, expressif. Nous apprenons qu'on est ici au Luxembourg, qu'on aille faire le b... en France. Que les responsables du pays méritent le respect. Nous sommes tous convaincus de ces vérités et proposons de retourner dans notre bus. Pas question, nous repartons jusqu'à la frontière dans le panier à salade après avoir prévenu notre chauffeur.

La légende

À la suite de ces quelques péripéties, des légendes naissent plus ou moins proches de la vérité historique :

- le chef de la police aurait téléphoné à une ou deux personnalités politiques françaises qui auraient calmé le jeu ;
- tout content, les conscrits se sont arrêtés à Crusnes pour (re)défiler derrière leur drapeau ;
- à toi d'imaginer...

L'avenir

Maintenant que les bus réguliers relient Trieux au Luxembourg sept fois par jour, maintenant que les descendants de la Grande

Duchesse et du Grand-Duc viennent rendre des visites d'amitié à Thionville ou Longwy, je pense qu'il est temps de demander pardon pour nos coupables attitudes d'irrespect voilà 64 ans...

Mais pareil épisode ne risque plus de se reproduire puisque le Conseil de Révision a vécu avec la fin du Service militaire universel ; et avec elle, la disparition d'un rite qui marquait la transition vers la vie adulte. De jeunesse insouciante, on devenait Homme destiné à une responsabilité majeure : la défense de la Patrie.

Ce rite de passage pouvait-il s'accompagner sans festivités ouvertes à tous ?

René Devaux

ORIGINES DE LA CONSCRIPTION EN FRANCE

« *Tout français est soldat et se doit à la défense de la patrie* » précise dans son article premier la loi Jourdain, en 1798, instituant la conscription en France. Mais, jusque-là, comment étaient recrutés les militaires ? Il nous faut distinguer la période antérieure à la Révolution de celle des premières années qui ont suivi 1789.

Sous les régimes monarchiques, les armées étaient constituées de volontaires placés sous le commandement de nobles ; en effet, pratiquement aucun roturier ne pouvait prétendre accéder à un grade d'officier. La suppression des privilèges conduisit à l'élection, par la troupe, des officiers sur la base du mérite, tant dans les armées que des Gardes Nationales. Celles-ci, formées dans chaque commune, ont pour fonction la défense de la nation. A Trieux, en juin 1790, quarante-neuf citoyens se portent volontaires pour constituer la Garde Nationale. François Moraux est désigné commandant, Pierre Nicolas devient capitaine.

Avant l'instauration de la conscription, l'appel aux volontaires, défenseurs de la Patrie (et de la Révolution), face à l'hostilité des coalitions étrangères fut organisé, notamment en 1791 et en 1792 quand la Patrie fut « déclarée en danger ». En 1791,

l'Assemblée Constituante organisa la levée de 100 000 volontaires. Ainsi, à Trieux, Joseph Jandin (26 ans), Jean-François Jandin (25 ans), Jean-Nicolas Dubois (22 ans), Charles des Indes (20 ans), Nicolas Gombert (20 ans) prirent les armes.

En 1792, 200 000 volontaires (dont l'enthousiasme fut inégal : réel dans les régions frontalières, faible dans certaines régions, l'ouest par exemple) furent nécessaires pour enrayer l'avancée des troupes autrichiennes et prussiennes. La « Victoire » de Valmy (20/09/1792) effaça les précédentes défaites et entraîna l'instauration de la République.

La poursuite des hostilités entraîna des levées de soldats en fonction des besoins, et la durée « sous les drapeaux » variait en fonction de la conjoncture. L'instauration de la conscription porta, sous le 1^{er} empire, le temps d'incorporation à 6 ans minimum pour ceux que le tirage au sort avait désigné (30 à 40% des conscrits) (il était possible de se faire remplacer). Néanmoins, les effectifs incorporés allèrent crescendo, puisque l'effectif de 65 000 hommes en 1804 atteignit 340 000 en 1811 et même 857 000 en 1813. Les guerres menées sous le 1^{er} Empire, et notamment, la meurtrière campagne de Russie (1812) explique cela.

Le système du tirage au sort perdura jusqu'à l'instauration du service obligatoire pour tous avec l'instauration de la 3^{ème} République.

D.S

Publications (avec nombreuses photos) disponibles du Cercle d'histoire.

- *Trieux-Tucquegnieux, destins croisés en sol mineur*. Ouvrage collectif, 108 pages. 10 euros.
- *Trieux 1963, Grande grève*. Daniel Sommen. 132 pages. 10 euros
- *Un village sous la domination allemande*. Bernard Ragazzini, Daniel Sommen. 180 pages. 15 euros.

Pour passer commande : 07 68 34 07 80

Ou cerclehistoiretrieux@gmail.com

Version illustrée de cet article sur le site de la Mairie, rubrique Cercle d'Histoire.

- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée,
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration,
- à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits,
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

23 voix pour

090_2023 - Spl xdemat : Rapport de gestion 2022

Par délibération du **01/12/2021**, notre Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

À présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 28 mars 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver à la majorité le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

19 voix pour

4 abstentions : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Beriza, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représentée)

091_2023 - Délivrances coupes de bois 2023

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'exploitation des coupes 2023.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Partage sur pied entre les affouagistes :

- des arbres d'un diamètre inférieur à 40cm : parcelles n°30-31-29-27-17-19-14 plus chablis dans les coupes,
- désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Jean-Claude KOCIK, Claude TOMC, Guy ROYNETTE qui ont déclaré accepter ces fonctions et de soumettre solidairement) la responsabilité déterminée par l'article L243 du code Forestier et de la pêche maritime,
- décide de répartir l'affouage par feu et par tirage au sort
- Fixe la taxe d'affouage à 11.00 € par stère façonné dans les parcelles 30-29-27

- Fixe la taxe d'affouage à 8.00 € par stère façonné dans les parcelles 31-19-17-1

23 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h20.

ACTUALITÉS SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

TÉLÉMÉDECINE

Un service de télé-médecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai. En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie). Des créneaux sont ouverts régulièrement. Les rendez-vous peuvent être pris dès lundi matin, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11

LE SAVIEZ-VOUS !

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

UNE AUTOROUTE À PÉAGE SANS BARRIÈRES : COMMENT CELA FONCTIONNE ?

La première autoroute à péage et à flux libre mis en service en France a été l'autoroute A79 en 2022. Les barrières de paiement sont remplacées par trois autres moyens de règlement, pour éviter les ralentissements et les bouchons.

Les traditionnelles barrières sont remplacées par des portiques similaires à ceux qui étaient prévus pour l'écotaxe poids lourds. Ces portiques sont équipés de caméras qui prennent en photo les plaques d'immatriculation des véhicules et évaluent leur nombre d'essieux, pour différencier les tarifications.

Ces dispositions ont été introduites par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (article 159).

**COMMENT PAYER ? VOUS DISEZ DE 72 HEURES
POUR PAYER AVANT D'ÊTRE AMENDABLE**

Trois moyens de paiement

1 - Automatique, si vous disposez d'un badge de télépéage : les portiques le détectent et cela déclenche la facturation comme sur n'importe quelle autoroute payante.

2 - À l'une des bornes de paiement installées sur les aires de repos.

3 - Sur le site internet de la société exploitante (Exemple aliae.com pour l'A79), en indiquant votre plaque d'immatriculation : **paiement soit avant le trajet, soit après, dans les 72 heures qui suivent au plus tard**. Une offre d'abonnement est également disponible pour les trajets fréquents.

À noter : Les caméras qui photographient les plaques d'immatriculation ne relèvent pas la vitesse des véhicules.

En cas de non-paiement dans le délai prévu (72 heures), le propriétaire du véhicule sera passible d'une **amende de 90 €**, en plus du péage qui aurait dû être acquitté. **Cette amende passe à 375 €** si elle n'est pas réglée dans les 60 jours. La **fraude répétée** au paiement sur une autoroute à flux libre, soit plus de **5 contraventions non réglées** dans un délai de 12 mois, sera punie d'une nouvelle amende, de **7 500 €**.

D'autres autoroutes payantes doivent passer au flux libre, notamment l'A13 (Normandie) et l'A14 (sortie ouest de Paris), l'A69 (ouverture en 2024) entre Toulouse et Castres, ou encore l'A40 en Haute-Savoie.

ÉTAT CIVIL

Mariages :

- Valentin Philippe VALROFF et Solène Jennie DEMUTH le 07/10/2023.

- Christophe François René GUERRESCHI et Alexia Maria Jeannine FUSCO le 14 octobre 2023.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

Décès dans la commune :

- Elisa Ambre Léa ROSSETTO née le 12/07/2003 à BRIEY décédée le 15/10/2023 à SEMECOURT.

- Casimir SEMIGLAZOFF né le 10/02/1933 à TRIEUX décédé le 16/10/2023 à BRIEY.

Décès hors commune :

- Gérard Maurice LAVA né le 28/02/1954 à TRIEUX décédé le 16/08/2023 à VANTOUX.
- Emilie BIENIEK née le 02/02/1935 à TRIEUX décédée le 26/08/2023 à THIONVILLE.
- Paulette KSIAZEK née le 18/02/1940 à TRIEUX décédée le 13/10/2023 à BRIEY.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

RELAIS PETITE ENFANCE les « Mes-Anges »

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

MARDI 07/11 à 9h15 au périscolaire

Thème : Bricolage

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : paroisse.sje@orange.fr ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Offices religieux en novembre :

- Mercredi 1er novembre à 11H00 : messe de la Toussaint à Audun-le-Roman
- Jeudi 2 novembre à 18H00 : Messe des Défunts à Audun-le-Roman
- Samedi 4 novembre à 18H00 : Messe anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux-Marine
- Dimanche 5 novembre à 11H00 : Messe dominicale à Audun-le-Roman

- Samedi 11 novembre à 18H00 : Messe anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux-Marine
- Dimanche 12 novembre à 11H00 : Messe dominicale à Audun-le-Roman
- Samedi 18 novembre à 18H00 : Messe anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux-Marine
- Dimanche 19 novembre à 11H00 : Messe dominicale à Audun-le-Roman
- Samedi 25 novembre à 18H00 : Messe anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux-Marine
- Dimanche 26 novembre à 11H00 : Messe dominicale à Audun-le-Roman

Vente des calendriers diocésain 2024 :

Les calendriers 2024 vendus au profit du diocèse de Nancy sont arrivés. Il est possible de s'en procurer au prix de 4 € auprès de Mme Suzanne Devaux à Trieux 03.82.20.40.23 ou à la maison paroissiale à Audun-le-Roman (4, rue Lucien Michel) pendant les permanences hebdomadaires des mercredis et samedis entre 10h et 12h.

LA TRIOTHÈQUE

L'équipe de la Triothèque est très heureuse de vous annoncer sa **soirée contes** qui aura lieu le **vendredi 24 novembre** à partir de **19h** à la **Maison Pour Tous**.

Le spectacle de Valérie Grandidier s'intitulant « *Paroles de sorcières* », nous invitons tous nos spectateurs, les petits comme les grands, les filles comme les garçons, à venir **déguisé-e-s** en horribles sorciers et sorcières adorablement maléfiques. Alors, tous à vos balais, chapeaux pointus et nez crochus !

Même si l'automne n'est qu'à moitié entamé, Noël arrive à grands pas ! Nous espérons que vous avez profité des vacances de la Toussaint pour sortir votre plus belle boîte à crayons de couleur (ou à feutres) et réaliser de magnifiques dessins couverts de neige cotonneuse et de paillettes scintillantes.

Ne la rangez pas tout de suite ! Réalisez un nouveau dessin pour participer à notre **concours**. Cette année, le thème proposé est : « **Lutins / lutines** ». Vous pouvez déposer votre chef-d'œuvre à la

Triothèque à **partir du 27 novembre** et ce, **jusqu'au 8 décembre 2023**. N'oubliez pas d'inscrire au dos de votre dessin vos nom, prénom, âge et numéro de téléphone afin que nous puissions vous contacter si vous êtes notre grand-e gagnant-e.

Nous vous rappelons qu'il y a **trois catégories** : les 3-5 ans ; les 6-8 ans et les 9-11 ans et que les simples coloriages imprimés ne sont pas acceptés.

Et pourquoi ne profiteriez-vous pas de **l'ouverture** de la Triothèque le **dimanche 3 décembre à 17h** pour la **Saint Nicolas** pour y déposer votre malicieux lutin ? Un-e bénévole de l'association Lire et faire lire vous proposera une **lecture** dépaysante et, si vous êtes bien sages, peut-être qu'un illustre personnage viendra vous rendre visite...

(Malheureusement, vu le succès rencontré par cette animation les années précédentes et pour des raisons de sécurité évidentes, nous nous réserverons le droit de limiter le nombre de personnes présentes dans nos locaux.)

LE COMITÉ DES FÊTES SECTION SCRABBLE

Comme annoncé dans les éditions précédentes, une séance est ouverte le vendredi après l'école pour permettre aux élèves fréquentant les collèges où cette activité n'existe pas de continuer à pratiquer. C'est aussi une opportunité pour toutes celles et ceux, jeunes ou non qui ne peuvent pas être disponibles le Mardi soir à 20h. L'horaire exact sera fixé en commun mais la fin de la partie ne dépassera pas 19h15 car la salle est occupée ensuite par une autre activité.

Parents, rappelez-le à vos enfants qui ne lisent pas forcément ce bulletin municipal.

HARMONIE MUNICIPALE

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

ANCIENS COMBATTANTS
ACPG-CATM Section TRIEUX

L'équipe dirigeante de la section vous invite au repas du 11 novembre qui se tiendra au restaurant MALAMBO à TRIEUX à 12h

Menu 36 €

**Un empanada au choix (Bœuf, Bœuf épicé ou Légumes)
Brochette Mixte (Bœuf & Poulet)**

Gâteau aux pommes ou

Coupe glacée à la vanille et fruits rouges

**Boissons : 50 cl de vin argentin et 1l d'eau plate ou pétillante
pour 4 personnes.**

Réservations avant le 31 octobre :

Mr GIANGRANDI 03 82 20 41 57 ou Mr FANTINEL 03 82 20 45 97

ACTIVITÉS

ART ET CULTURE

AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB PAUSE CAFÉ**
LE JEUDI à 15H (20€/an)
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**
avec Jean Charles
LE LUNDI DE 14H À 16H (8€/mois)
- **COURS DE POLONAIS avec Wioletta** les lundis et jeudis
(24/mois)

À LA MAISON POUR TOUS avec Aurélie

- **PILOXING BOOTY - LUNDI : 18H30 – 19H15**
 - **PILOXING SSP – LUNDI : 19H15 – 20H**
 - **ZUMBA - MERCREDI : 18H30 – 19H15**
- **PILOXING KNOCK OUT – MERCREDI 19H15 – 20H**

Tarifs (licence comprise) SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux
2 activités sportives du lundi ZUMBA: 99€/an, PILOXING
KNOCKOUT : 99€/an

Pour toute activité, une séance découverte est offerte

Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés

RENSEIGNEMENTS 07.89.89.84.91 Email : kociak@orange.fr

Paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2023

À la salle municipale de Tucquegnieux

(Ouverture des portes à 11H30)

REPAS PAROISSIAL

***** MENU *****

Apéritif

Cassolette Saint-Jacques, crevettes ; pavé de saumon
Trou du Sud

Cuisse de lapin mijotée aux lardons
Carottes et galettes de pomme de terre
Fromage de chèvre sublimé sur salade
Dessert gourmand

Le prix du repas est de 30 € par personne

Et de 12 € pour les enfants jusque 12 ans

(Boissons non comprises)

Inscriptions nécessaires pour le repas avant le vendredi 27 octobre
Auprès de Mmes Nicole Aubrion à Beuvillers 07.71.06.26.07

Geneviève Davillé à Mainville 03.82.21.23.05

Suzanne Devaux à Trieux 03.82.20.40.23

Jacqueline Hypolite à Sancy 03.82.21.61.88

Ou après de la paroisse à Audun 03.82.21.29.16

Venez nombreux en famille, avec vos amis

Et pensez à inviter les personnes isolées.

Nous vous en remercions.





La Soirée qui Conte

5^{ème} EDITION

VENDEDI

24

NOVEMBRE

à

19h30

à la

MAISON

pour

TOUS



Entrée gratuite - Buvette - Restauration - Tombola

« Repas dansant Des Gueules jaunes »

Avec Anton Roman

Dimanche 3 Décembre

Salle Georges Brassens dès 12H

Prix du Repas : 40€

- *Apéritif*
- *Vin blanc, vin rouge, crémant*
- *Eau minérale, eau gazeuse*
- *Trou Limoncello*
- *Café*
- *Crème brûlée au foie gras dans son nid de verdure*
- *Saumon à l'oseille et ses raviolles*
- *Sauté de veau marengo*
- *Tian de légumes de saison, tofaille de pommes de terre*
- *Deux Fromages et salade Verte*
- *Coupe de glace du calvados : glace, petites pommes, caramel salé et chantilly*

Réservation obligatoire avant le 24 novembre au 06.76.11.36.50
Organisé par Trieux63 en collaboration avec Art et Culture

Vente de DVD COLLECTOR
En vente en mairie également
sur la grève des mineurs de Trieux : 30€